

## Chargé(e) de prévention et de sécurité (H/F)

### Cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Le/la chargé(e) de prévention et de sécurité contribue à l'amélioration des pratiques en matière de prévention des risques professionnels en interne des services de la collectivité et conseille l'autorité territoriale sur les aspects de sécurité sur le périmètre communal.

Il/elle exerce la fonction d'animateur de prévention et est rattaché(e) à la Direction Générale.



#### **Activités :**

#### **Participer à la définition de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail :**

- Analyser les risques professionnels et les conditions de travail des agents dans toutes les structures communales (mairie, écoles, crèches...)
- Réaliser et faire vivre le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)
- Animer l'élaboration du Programme Annuel de Prévention et son suivi (PAP)
- Suivre les préconisations formulées par l'ACFI
- Participer à l'élaboration des différents rapports annuels (bilan social, rapport sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, rapport AGEFIPHFP...)
- Veiller à la bonne tenue des documents, matériels et exercices réglementaires

#### **Contribuer à l'animation de la Formation Spécialisée du CST :**

- Préparer les ordres du jour et rédiger les rapports de présentation
- Assister aux réunions de la Formation Spécialisée ou du CST
- Présenter les sujets de son périmètre d'intervention
- Conseiller l'autorité territoriale dans la définition des actions ou des réponses
- Réaliser les enquêtes après accident ou incidents

#### **Assister l'autorité territoriale dans la gestion de la sécurité communale :**

- Gérer, en lien avec le SDMIS et le secrétariat de élus, les visites des commissions de sécurité des bâtiments et Etablissements Recevant du Public (ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie)
- Assurer le suivi des préconisations ou des réserves émises
- Rédiger les arrêtés d'ouverture ou de fermeture des ERP
- Participer à la rédaction et la mise à jour régulière des documents obligatoires : PCS (Plan Communal de Sauvegarde), DICRIM (Risques majeures), ...
- Suivre les préconisations de la CLI (Commission Centrale Nucléaire du Bugey)
- Faire le suivi des contrôles périodiques des aires de jeux et équipements sportifs
- Assurer une veille réglementaire et documentaire
- Tenir à jour le recensement des ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie
- En lien avec les services techniques, suivre les sujets Ad'ap

#### **PROFIL :**

Poste ouvert aux titulaires Catégorie B filière technique ou contractuels  
Diplômé(e) à minima d'un Bac +3 en prévention des risques  
Expérience dans le domaine, souhaitée  
Permis B obligatoire

#### **CONDITIONS DE TRAVAIL :**

37h30 avec 15 jours de RTT

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année + Tickets Restaurant + CNAS

Relations quotidiennes avec les différents services de la collectivité

Travail de bureau avec déplacements fréquents sur les différents sites de la collectivité (véhicule de service en pool)

#### **CANDIDATURE**

Les candidatures sont à adressées par mail à l'adresse : [recrutement-drh@ville-genas.fr](mailto:recrutement-drh@ville-genas.fr)

*Genas, polarité urbaine du SCOT de l'agglomération lyonnaise, a été désignée chef-lieu de canton du nouveau Rhône. Ville centre de sa communauté de communes, elle est idéalement située au cœur du projet de la plaine de Saint Exupéry, territoire à enjeux international des années futures.*

*Porte d'entrée régionale, Genas concilie un dynamisme économique incomparable - en abritant la 2e ZI de France- avec de prometteuses réserves foncières et un remarquable cadre de vie, protégé par des dizaines de kilomètres carrés de ceinture verte.*

*Son développement urbain équilibré, maîtrisé et original, son taux d'équipement ainsi que la qualité de ses services à la population (crèches, écoles, zones de sport et de loisirs, commerces...) en font l'une des villes les plus prisées de l'agglomération lyonnaise et des chefs d'entreprises.*

Pour les agents titulaires, une copie de l'arrêté de situation administrative et la copie de la dernière évaluation professionnelle doit être jointe au dossier.

Renseignements : 04 72 47 11 54 - Direction des Ressources Humaines ou [recrutement-drh@ville-genas.fr](mailto:recrutement-drh@ville-genas.fr)

**Date limite de candidature fixée au 11/09/2024**

<https://genas.fr/wp-content/uploads/2023/03/Charge-e-de-prevention-securite-Annonce.pdf>